

COMPTES RENDUS de SEANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2015

Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de M. CAPDEBOSCQ qui a donné pouvoir à M. NICOLAU-PARRO et de M. BREUILLE qui a donné pouvoir à M. VALLÉE

Secrétaire de séance : M Alain GRACIAA

1 - Comptes administratifs, compte de gestion, affectation résultat des budgets eau, assainissement, locaux commerciaux et camp de tourisme.

- a) **Comptes administratifs de l'eau** : L'excédent global est de 15.597,89 €
- b) **Comptes administratifs de l'assainissement** : L'excédent global est de 29.019,00 €
- c) **Comptes administratifs du camp de tourisme** : L'excédent global est de 7.932,41 €, reste à réaliser inclus
- d) **Comptes administratifs des Locaux commerciaux** : Un déficit global de 6.51 € qui sera reporté sur l'exercice 2015

A l'unanimité, les différents comptes administratifs sont votés. Il en va de même, pour le Compte de Gestion présenté par le Trésorier. Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

2 - Budgets primitifs 2015

- a) **Service de l'eau** :
Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015. Il est équilibré en Investissement à la somme de 11.794 € et en Fonctionnement à la somme de 61.530 €.
- b) **Service assainissement** :
Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015. Il est équilibré en Investissement à la somme de 94.967 € et en Fonctionnement à la somme de 92.24 €. Il intègre la réalisation du schéma directeur.

c) **Camp de tourisme** : Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015. Il est équilibré en Investissement à la somme de 122.350 € et en Fonctionnement à la somme de 25.228 €.

d) **Locaux commerciaux** :

Le budget primitif des locaux commerciaux s'équilibre à 12.866 € pour la section de Fonctionnement et à 9.646 € pour la section d'Investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

3 - Tarifs eau et assainissement

Afin de se mettre en conformité avec le nouveau règlement du Conseil Général qui prévoit qu'un prix minimal du m³ d'eau potable à 1 € HT en 2015, le Conseil municipal fixe le prix du m³ d'eau à 1,00 € pour 2015, celui de l'assainissement restant inchangé à 1,06 €.

4 - Frais de personnel 2015 des services d'eau, d'assainissement

Le Conseil fixe la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante :

service de l'eau : 7.650,00 €

service de l'assainissement : 10.857,00 €

5 – Marché de producteur de Pays

Un marché de producteurs de pays sera organisé, le 8 août 2015, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture

6 – Nouveaux rythmes scolaires : Projet Educatif Territorial

Le Conseil approuve l'unanimité le projet éducatif territorial

7 – Modification des statuts de la congrégation « Province de France de la congrégation du Sacré Cœur de Jésus »

Le Conseil émet un avis favorable à la modification des statuts de la congrégation

8 – Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau

L'Assemblée accepte l'adhésion de la commune de LAA-MONDRANS

9 – SEAPaN :

Le Conseil accepte l'adhésion de la Commune d'ASSAT